



## Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°12 – janvier 2018

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 26 janvier 2018.

La FSU est intervenue de façon préalable pour dénoncer l'application anticipée du projet de loi Vidal à l'UCA et les choix du Président, malheureusement absent à ce Comité Technique.

Alors que la loi n'est pas encore adoptée, et ses décrets d'application encore moins, le Président a décidé, **alors que rien ne l'y contraint**, d'anticiper et faciliter la mise en œuvre de ce projet contestée par la majorité des syndicats.

Le Président a, pour la première fois, **recouru à des vigiles pour empêcher l'accès aux locaux de l'Université aux étudiants et personnels**, au moment où se tenait la séance du 23 janvier du CFVU !

Le Président, absent de la CFVU du 9 janvier, se méprend en assurant qu'à cette occasion les « personnels de l'Université ont été bousculés, d'autres ont été verbalement pris à partie ». Les personnels ont été interpellés directement, jamais bousculés ; ce que tous les témoins confirmeraient, l'investissement de la CFVU s'étant déroulé dans le respect des personnes et des locaux.

De plus, le Président a décidé, pour la première fois à l'Université, de passer par-dessus le débat dans les instances en organisant un Conseil d'Administration virtuel et faire adopter les attendus, prérequis et capacités d'accueil.

Enfin, et même si le Président en nie les conséquences immédiates à l'UCA, le projet de loi Vidal, dont il anticipe la mise en œuvre, est bien **une loi qui généralise la sélection, entérine et renforce l'existence d'universités d'élites et par conséquent d'universités** ou d'UFR de seconde zone, une réforme qui, immédiatement ou à court termes, vise à chasser des dizaines de milliers d'étudiants du droit aux études, une demande ancestrale du patronat pour baisser le coût de l'Enseignement supérieur. Rappelons qu'aucun poste n'est créé au niveau national pour améliorer la réussite des étudiants, ce qui en dit long sur les réelles ambitions de ce gouvernement qui affirme vouloir mettre fin à l'échec scolaire !

### 1-Compensation du jour de carence

Les élus FSU étaient intervenus avant le CT pour demander la mise en place d'un dispositif permettant de compenser le retrait du salaire le premier jour lors d'un arrêt maladie. Nous avons pointé le fait qu'une compensation par l'action sociale, telle qu'elle avait été mise en place en 2012 lors de l'instauration du jour de carence sous Sarkozy, excluait injustement les agents ayant des contrats de moins de 6 mois. Pour des raisons d'équité, ils doivent eux aussi bénéficier de cette aide, tout comme les agents de droit privé (contrats aidés notamment) ne doivent pas se faire retirer 3 jours de carence comme les textes le stipulent.

L'aide versée par le Class le sera aux agents ayant un Quotient Familial (QF) inférieur ou égal à 12400€ et remboursera 90 % du salaire brut ce qui équivaut approximativement à l'intégralité du retrait. **Seuls les agents faisant la demande auprès du Class, avec pièces justificatives, pourront bénéficier de cette aide. AUCUN VERSEMENT AUTOMATIQUE.**

Les syndicats ont insisté pour que cette aide ne se fasse pas au détriment des autres prestations fournies par le Class. En outre, la FSU soutient les agents du Class quand ils pointent le fait que cette nouvelle prestation va engendrer pour eux une hausse de travail, avec des risques de retard dans le traitement des autres prestations.

La FSU approuve la mise en place d'une telle compensation mais regrette qu'elle ne puisse pas s'appliquer à l'intégralité des personnels car il est inacceptable de voir les agents, quel que soit leur

statut ou salaire, être pénalisés pour avoir été en arrêt maladie.

Aucun vote n'a eu lieu car le dispositif de retrait du jour de carence ne sera pas mis en place avant avril et les remboursements via le Class ne pourront donc intervenir avant que les agents aient reçu leur feuille de salaire attestant ces retraits. Le CT de mars se prononcera par un vote sur un texte qui, nous l'espérons, tiendra compte de nos demandes.

## **2-Charte des formateurs BIATSS (formation continue des personnels UCA)**

L'UCA a mis en place l'an dernier une charte des formateurs et dans le même temps a limité à 15 heures maximum la possibilité d'assurer ces formations faites par les BIATSS sur leur temps de travail (contre 50 heures auparavant). La FSU avait souligné l'an dernier les risques d'un tel dispositif qui pouvait dissuader certains collègues de poursuivre ces formations qui servent les intérêts des services . Nous avons demandé que des dérogations éventuelles soient accordées.

Il nous a été répondu qu'une seule demande de dérogation avait été formulée et qu'elle avait été acceptée. Selon le Vice-Président, ce dispositif n'a pas constitué un frein pour les agents concernés, très peu assurant plus de l'équivalent de deux journées de formation par an.

## **3-Attribution de la PEDR (Prime d'encadrement doctoral et de recherche).**

Il est proposé de renouveler en 2018 la procédure actuelle.

Un représentant FSU a rappelé notre position. Nous avons approuvé le fait que l'on fasse appel à une instance nationale comme le CNU pour étudier les dossiers. Mais il faut aussi constater que cette PEDR conserve l'esprit de la prime d'excellence scientifique instaurée par Sarkozy, mettant les collègues en concurrence puisque seul un pourcentage d'agents peut en bénéficier. Comme son nom l'indique faussement, cette prime devrait être attribuée au minimum à tous les enseignants qui encadrent des doctorants. Certains collègues qui encadrent les doctorants ne l'ont pas systématiquement et d'autres peuvent la perdre alors que leur activité de recherche reste la même, ce qui est vécu à juste titre comme une injustice.

La PEDR a un montant unique, de 5500 € par an.

Vote

Pour : 13 (10 SNPTES, 2 FO, 1 SGEN CFDT)

Contre : 0

Abstentions : 4 (FSU)

## **4-Réorganisation de services : Intégration des personnels de la BUFR de LLSH à la BU**

Depuis la rentrée 2017, fonds et personnels en charge de la BUFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) ont été intégrés à la BU. Le directeur est venu 6 mois après nous faire une présentation de cette intégration votée en Conseil de gestion de l'UFR LLSH en mars 2017. Lors d'un Groupe de travail en juin 2016, les élus FSU de la BU avaient émis des réserves sur ce qui était alors un projet et avaient demandé la concertation la plus large avec les agents mais aussi avec les enseignants. Nous avons posé la question au directeur : Où a été la concertation ? Où a été le respect du cadre réglementaire qui veut que le CT soit l'instance habilitée à donner son avis sur tout type de réorganisation de service comme celle-ci ?

En réalité, les agents concernés ont été mis devant le fait accompli, le CT n'a jamais été consulté !

La note de présentation prétend que l'intégration permet de recréer des liens avec les enseignants. Rien selon nous ne permet de l'affirmer. Et c'est même la menace inverse qui avait été soulignée par la représentante des enseignants-chercheurs au groupe de travail en 2016, et les agents concernés insistent

au contraire sur les relations privilégiées qui existaient auparavant entre équipes pédagogiques et agents des BUFR.

Nous avons également souligné, ce qu'ignorait totalement la note soumise au CT, que intégrer les personnels des bibliothèques associées, cela a signifié pour eux une modification de leurs horaires (+40 minutes par semaine) et une augmentation de leurs astreintes (notamment 2 samedi travaillés jusqu'à 19h). C'est aussi une charge de travail supplémentaire par leur intégration à d'autres chantiers.

Le projet d'intégration des agents des BUFR à la BCU va dans le sens d'une vision centralisatrice qui peut faire craindre le non maintien de services de proximité. Un représentant FO a d'ailleurs pointé le fait que les 4000 étudiants du site Carnot ne disposaient pas d'une bibliothèque, hormis 19 places, et que les Bibliothèques de Psycho et LACC avaient été fermées ici depuis 2014.

Rappelons aussi les fermetures en 2014 des bibliothèques de la MSH, de l'IUT et de l'UFR STAPS qui fonctionnaient avec du personnel de la BU. Depuis, les directeurs de la MSH et de l'IUT ont rouvert ces services, mais sans liens ni moyens de la BU. Quelle cohérence dans la politique documentaire avec des fermetures précipitées suivies de réouvertures ?

Vote pour l'intégration de la BUFR LLSH à la BU

Pour : 11 (10 SNPTES et 1 SGEN CFDT)

Contre : 2 (FO)

Abstentions : 4 (FSU)

## **5-Mise à jour de la politique indemnitaire**

Les primes pour les agents chargés des régies ont été fixées, reprenant approximativement les montants qui existaient auparavant. Il s'agit d'indemnités permettant aux agents de couvrir les frais d'assurance auxquels ils doivent obligatoirement souscrire dans le cadre de cette responsabilité.

Vote « Pour » à l'unanimité.

Par ailleurs, le DRH nous a informé que chaque agent recevrait avant sa paie de février une notification lui précisant le « groupe fonction » auquel il est rattaché, le montant socle de son IFSE et son éventuelle IFSE majorée. Les recours seront possibles auprès de la CPE. Contactez vos élus dans ce cas.

## **6-Nomination d'un nouveau Directeur Général des Services**

A compter du 7 février, François Paquis sera nommé Directeur Général des Services. Après avoir été 15 ans DGS dans divers établissements (notamment à l'UBP), il était en poste à l'Inspection Générale des Services du MENESR.

## **7-Questions diverses**

Un représentant FSU a demandé pourquoi il existait des règles différentes pour les BIATSS assurant des formations selon qu'ils les fassent à l'attention des personnels de l'UCA ou des étudiants. Il y a dans ce dernier cas (formation initiale) rémunération mais obligatoirement sur intervention en dehors du temps de travail.

On nous a appris que des directeurs s'étaient plaints des conséquences négatives de ce dispositif et avaient demandé et obtenu un moratoire. Si nous approuvons la mise en place d'un moratoire, nous nous étonnons de l'apprendre à l'occasion d'une question diverse et nous nous interrogeons sur le fait que les directeurs puissent défaire ainsi ce qui a été acté par un CT !

Le Vice-Président a indiqué que ce dossier n'était pas clos et qu'il fallait travailler à de nouvelles propositions.

**Tous les compte-rendus de CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique :** <http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

**Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.**

Claude Mazel  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire section science SNESUP UBP  
[mazel@isima.fr](mailto:mazel@isima.fr)

Eric Panthou  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire académique Snasub-FSU  
[Eric.panthou@uca.fr](mailto:Eric.panthou@uca.fr)  
06.62.89.94.30

Antonio Freitas  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire SNESUP IUT  
[antonio.freitas@uca.fr](mailto:antonio.freitas@uca.fr)

Abdel Belkorchia  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
[abdel.belkorchia@uca.fr](mailto:abdel.belkorchia@uca.fr)

Natacha Demanget  
Élue FSU Comité Technique (titulaire)  
[nathacha.demanget@uca.fr](mailto:nathacha.demanget@uca.fr)

Blaise Pichon  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[Blaise.pichon@uca.fr](mailto:Blaise.pichon@uca.fr)

Loïc Chabot  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[Loic.chabot@uca.fr](mailto:Loic.chabot@uca.fr)

Jean-François Brugère  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[j-f.brugere@uca.fr](mailto:j-f.brugere@uca.fr)

Frédéric Chausse  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[frederic.chausse@uca.fr](mailto:frederic.chausse@uca.fr)

Martial Noël  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[martial.noel@uca.fr](mailto:martial.noel@uca.fr)